

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 85 (1976)
Heft: 1

Artikel: Institut Henry Dunant : 1965 - 1975
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-682763>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

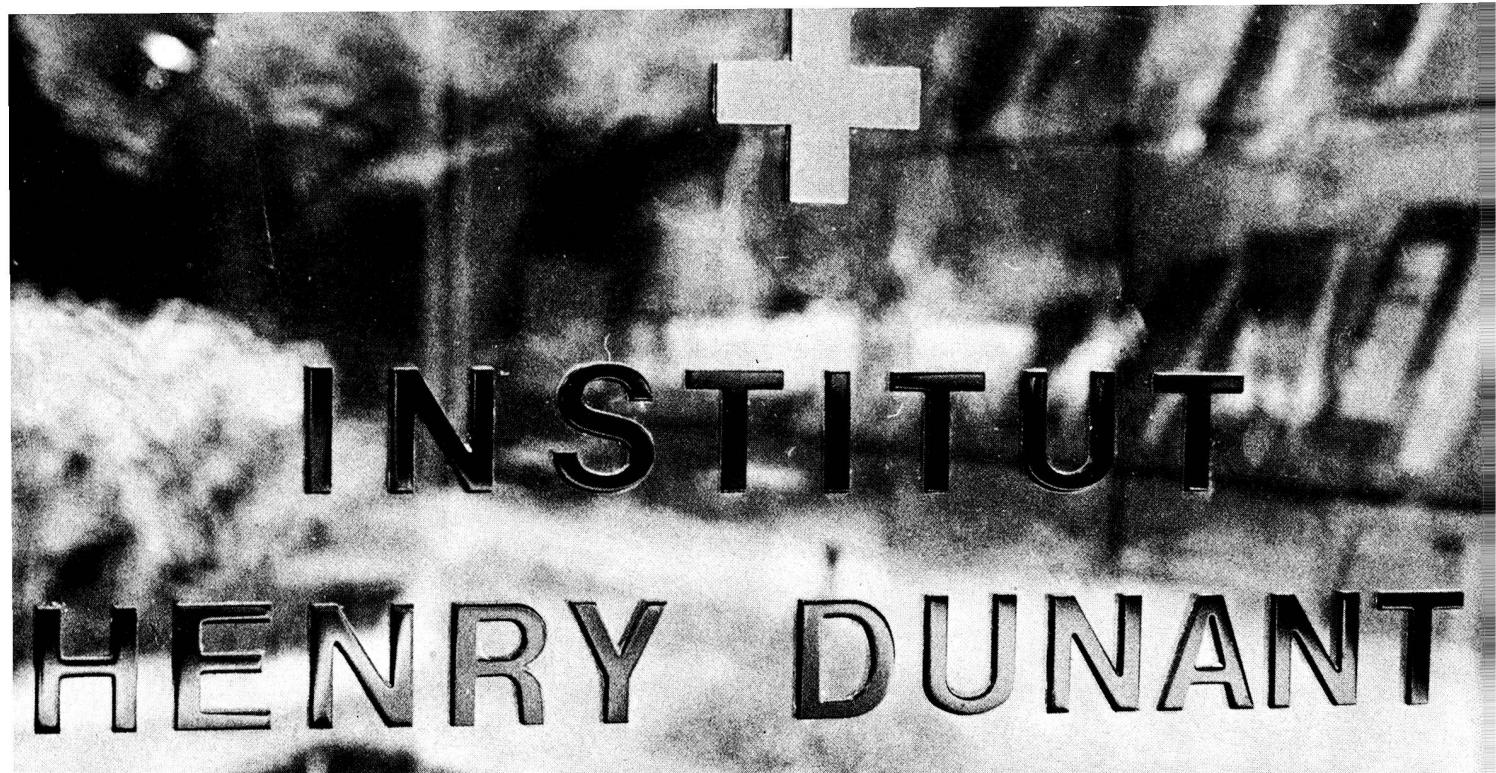
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

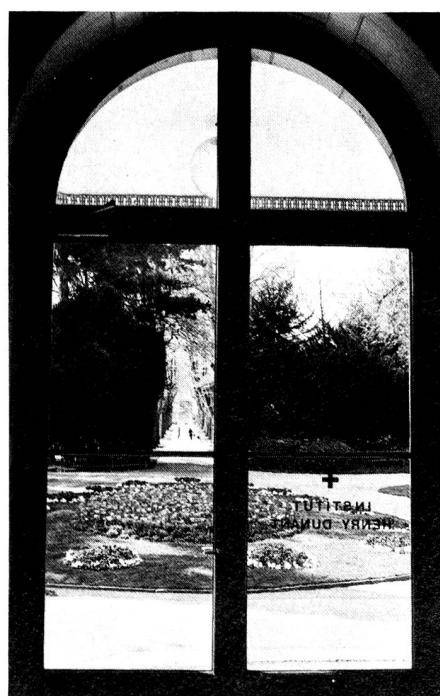
Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



INSTITUT HENRY DUNANT

L'Institut Henry-Dunant nommé d'après l'illustre fondateur de la Croix-Rouge... Né à Genève le 8 mai 1828, Henry Dunant avait 31 ans lorsqu'il se rendit en Italie pour un voyage d'affaires. Le 24 juin 1859, au soir de la bataille de Solférino, Dunant constata que les blessés étaient laissés dans un abandon quasi total. Il s'efforça de les aider. Poursuivi par ces scènes d'horreur, il écrivit «Un souvenir de Solférino», livre qui devait révéler au public la révoltante condition des blessés de guerre. Comment faire cesser ce scandale? En créant, dans tous les pays, des sociétés privées de secours...



1965 – 1975

L'Institut Henry-Dunant est sans aucun doute déjà familier à un certain nombre de nos lecteurs; ceux-ci se souviendront peut-être que dans le No 7 de notre revue, paru le 15 octobre 1971, nous avons consacré un article illustré de trois pages au centre de culture Croix-Rouge que représente l'Institut Henry-Dunant. Nous y avons parlé du rôle essentiel joué par le Professeur A. von Albertini et avons précisé que la création de l'Institut – création rendue possible grâce à une part d'un don de 8,8 millions de francs accordé par la Confédération à la Croix-Rouge internationale, à l'occasion de son centenaire – remontait en fait à l'année 1965, après un projet lentement mûri et concrétisé dans le cadre des préparatifs entourant le 100e anniversaire de la Croix-Rouge en 1963. Signons ici que la «Croix-Rouge internationale» devait en l'occurrence être représentée au sein de l'Institut par les trois institutions Croix-Rouge ayant leur siège en Suisse: le CICR et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, à Genève, et la Croix-Rouge suisse, à Berne.

Pour nos nouveaux lecteurs ou abonnés récents, ajoutons que nous avons alors brièvement esquissé les trois activités de base de l'Institut: recherche, enseignement et publications. Nous avons expliqué comment ces buts, dont nous reparlerons plus en détail dans la suite, étaient dictés

par des considérations d'ordre pratique: la recherche doit permettre à la Croix-Rouge internationale de développer son efficacité en tenant compte des nouvelles acquisitions techniques et sociales; les cours et séminaires organisés par l'Institut sont destinés à former à leurs tâches respectives les collaborateurs de la Croix-Rouge internationale, à créer des techniques et du matériel pédagogique efficaces; la longue suite d'actions Croix-Rouge mérite d'être connue de tous au moyen de campagnes d'information, de publications et de documentation de tout genre.

Situé auparavant au 3 de la rue Varembé, à Genève, dans un appartement qui, malgré ses dimensions plus modestes que le siège actuel, permettait une exposition permanente d'archives, de documents et de gravures, l'Institut a été transféré en mars 1974 au 114, rue de Lausanne, à Genève. Admirablement situés dans le Parc Mon-Repos au bord du Léman, ses locaux, mis généreusement à disposition par la ville de Genève et aménagés grâce au crédit accordé en 1963 par la Confédération, sont un site idéal pour l'organisation de rencontres, de cours et de conférences.

Mais pourquoi revenir au thème de l'Institut Henry-Dunant, demanderez-vous? Que nos lecteurs se rassurent: nous ne

sommes pas en mal de sujet, de copie ou d'imagination, mais estimons tout simplement que les dix années d'activité de ce centre culturel important et vital pour la Croix-Rouge méritaient plus qu'une simple mention dans notre revue. Par le présent article, nous nous proposons donc de fournir à nos lecteurs toutes les données disponibles relatives à l'Institut Henry-Dunant.

En ce qui concerne la **structure** de l'Institut, son organe suprême est une assemblée générale composée des trois institutions membres (CICR, Ligue et CRS) disposant chacune d'une voix. La gestion de l'Institut est assurée par un Conseil formé de trois représentants de chacune des institutions membres. Le 15 septembre dernier, c'est M. Jean Pictet, vice-président du CICR et professeur associé à l'Université de Genève, qui fut nommé en qualité de directeur de l'Institut. L'Assemblée et le Conseil ont le même président, élu pour deux ans et choisi parmi les représentants des trois institutions membres.

Les trois membres fondateurs ont donné à l'Institut pour but «de mettre à la disposition des membres de l'association un instrument d'études et de recherche, de formation et d'enseignement dans toutes les branches d'activité de la Croix-Rouge et de contribuer à renforcer ainsi l'unité et l'universalité de la Croix-Rouge». La Croix-Rouge s'est dotée ainsi d'un centre de réflexion et de rencontres ayant pour but d'être un trait d'union entre le monde de la recherche et de l'enseignement et le mouvement de la Croix-Rouge, afin de permettre à ce dernier non seulement de bénéficier des réalisations obtenues dans

les divers domaines de son action, mais encore de faire connaître au monde académique les besoins qu'implique l'activité de ce mouvement humanitaire international dans la pratique. Dans le cadre de son activité, l'Institut s'inspire des principes fondamentaux de la Croix-Rouge, notamment du principe d'humanité, qui lui commande de contribuer à prévenir et à alléger les souffrances de l'homme en toutes circonstances, à protéger la vie et la santé, ainsi qu'à promouvoir le respect de la personne humaine*.

Durant ces dix années écoulées, l'Institut, sous l'éminente direction de Pierre Boissier, a trouvé la place qui lui revenait parmi les institutions de la Croix-Rouge, en démontrant son utilité pour l'ensemble du mouvement, aussi bien dans le domaine de la recherche que dans celui de l'enseignement, de la formation et de l'éducation permanente des cadres*.

Nous avons précisé plus haut que les activités de base de l'Institut Henry-Dunant étaient la recherche, l'enseignement et la publication. En ce qui concerne la première – **la recherche** – cette activité comprend avant tout les études et les travaux entrepris sur des questions relatives au mouvement humanitaire dans son ensemble, les contacts avec des institutions scientifiques et internationales du monde entier et l'aide aux chercheurs désireux de faire des thèses de doctorat et de faire publier le résultat de leurs travaux.

Toujours dans le cadre de ses activités de recherche, l'Institut a mis au point une collection de documents de base relatifs au droit des conflits armés; il travaille aussi à un recueil de divers traités et conventions

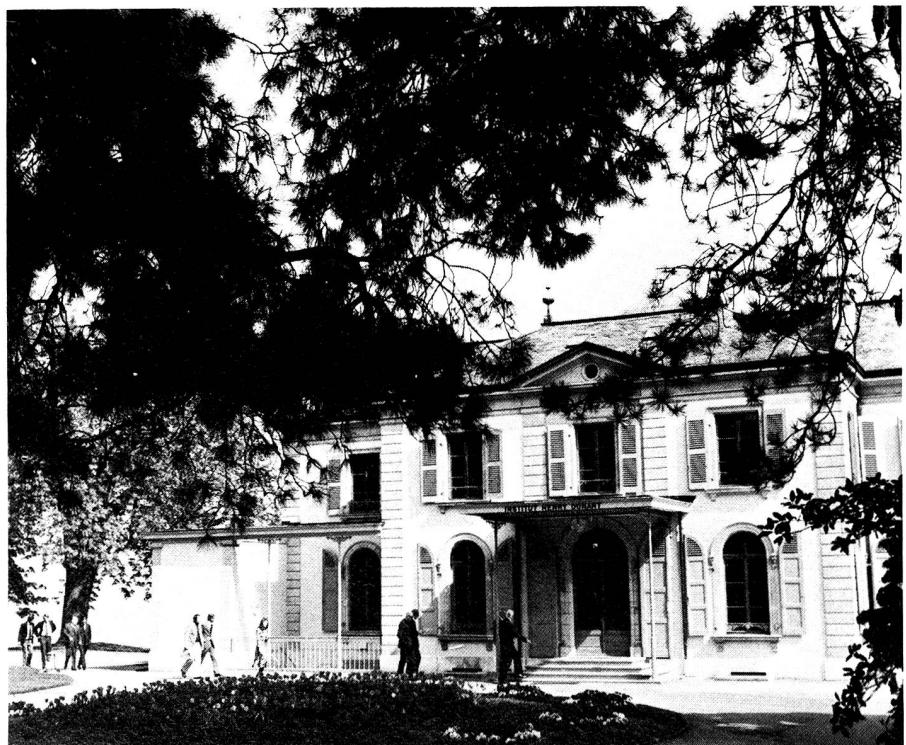
internationales destinés à limiter ou à interdire l'usage de la force dans les relations internationales. D'autres sujets d'étude sont par exemple la protection des détenus politiques, l'assistance aux victimes des catastrophes naturelles et le droit international humanitaire. Une autre branche de recherche s'oriente vers une meilleure compréhension et une plus large diffusion de la pensée du fondateur de la Croix-Rouge à travers l'étude de ses écrits, de sa biographie, de sa correspondance privée ou autre. Il va sans dire que cette activité de recherche contribue dans une large mesure à mettre à la disposition des chercheurs une documentation vivante sur l'histoire du mouvement Croix-Rouge. Signalons encore que l'Institut a collaboré avec Sandoz SA et Pharma-Information pour organiser des colloques relatifs aux problèmes causés par la santé, l'exercice de la médecine et les questions financières dans le domaine médical.

Pour clore ce chapitre sur l'éventail des activités de recherche menées par l'Institut Henry-Dunant, mentionnons enfin des sujets tels que les relations entre la Croix-Rouge et le monde actuel, la démographie, l'économie, l'éducation et la sociologie.

La seconde activité de base de l'Institut, nous l'avons dit, est **l'enseignement**. L'Institut a toujours cherché à encourager, par des cours, conférences, recherches et publications, la diffusion la plus large du droit international humanitaire et à susciter l'intérêt d'autres institutions – telle que l'UNESCO – pour le problème de la diffusion des Conventions de Genève*.

De plus, l'Institut organise depuis trois ans

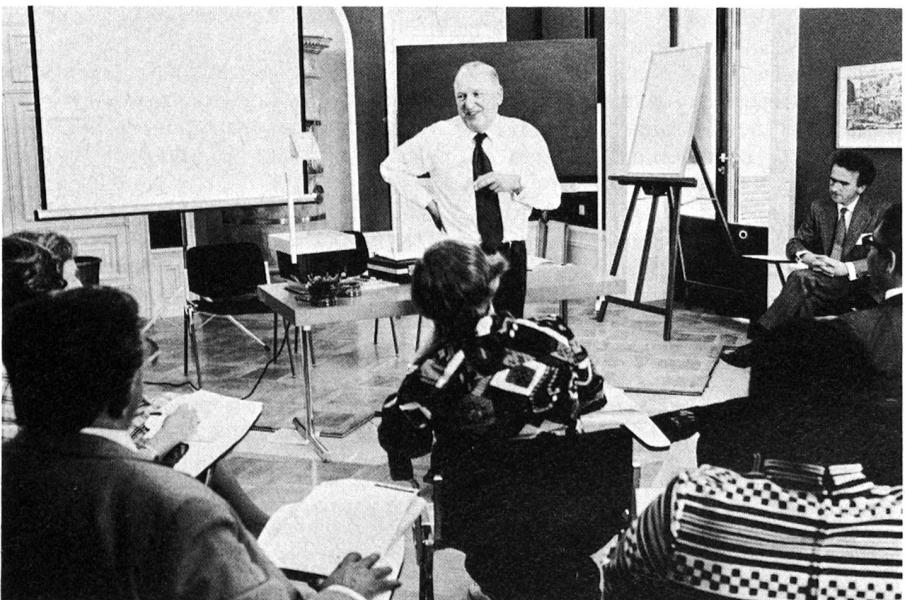
Photos Ligue/Lily Solmsen



Léguée à la ville de Genève au début du siècle par la famille Plantamour, la maison qui abrite actuellement l'Institut Henry-Dunant fut d'abord un musée ethnographique, puis le premier siège de la Télévision romande. Resté inoccupé pendant 14 ans, cet immeuble admirablement situé aux bords du lac Léman fut gracieusement mis à la disposition de l'Institut Henry-Dunant par la ville de Genève. L'Institut, qui en a pris possession récemment, a fêté son dixième anniversaire le 5 novembre dernier en présence des autorités de la Confédération et de Genève.



Ci-contre, un cours d'information donné à l'intention des membres d'une Société nationale de la Croix-Rouge dans la grande salle de l'Institut baptisée «Salle Pierre Boissier», en hommage au premier directeur de l'Institut Henry-Dunant. A l'occasion du dernier Conseil des délégués de la Croix-Rouge internationale, une résolution a été adoptée à l'unanimité par l'ensemble des Sociétés nationales pour que l'Institut Henry-Dunant poursuive son action. Le principe d'une aide financière de la part des différentes Sociétés s'inscrit précisément dans ce cadre. L'Institut souhaiterait associer plus étroitement les Sociétés nationales à ses travaux, tout en maintenant son autonomie nécessaire.



Dans la petite Salle von Albertini, M. H. Beer, Secrétaire général de la Ligue, dirige le Séminaire organisé en 1974 sur l'«Introduction aux Affaires internationales de la Croix-Rouge» à l'intention des dirigeants des Sociétés nationales des pays anglophones. Les trois institutions membres de l'Institut sont le CICR, la Ligue et la Croix-Rouge suisse. Toutefois, il serait faux de dire que l'Institut Henry-Dunant est une nouvelle organisation internationale de la Croix-Rouge.



Un groupe de travail dans le bureau du directeur de l'Institut. Ce dernier est fréquenté non seulement par ses collaborateurs permanents, mais encore par des représentants de la Ligue et du CICR et par des jeunes chercheurs. Les multiples travaux de l'Institut exigent non seulement un grand effort intellectuel, mais également un important apport financier: les contributions des trois membres, l'appel lancé aux Sociétés nationales, la vente des publications et les campagnes de financement auprès des grandes entreprises suisses.

des cours sur le droit des conflits armés, un enseignement prodigué à l'Université de Strasbourg, ainsi que des groupes d'études sur le droit international humanitaire. L'Institut envisage également d'assurer d'autres formes d'enseignement et de diffusion en collaboration avec le CICR et l'UNESCO.

L'énorme diversification des activités Croix-Rouge exige un enseignement toujours plus spécialisé et adapté à chaque nouvelle branche créée dans son domaine d'action. L'Institut s'engage donc avant tout à promouvoir la connaissance des principes, des structures, des activités et de l'histoire de la Croix-Rouge au moyen de cours, de conférences, de séminaires, de stages, destinés non seulement aux nouveaux collaborateurs de la Croix-Rouge, mais encore à tous ceux qui désirent en apprendre davantage sur cette institution. L'Institut participe donc activement à la formation des cadres, des délégués et du personnel de la Croix-Rouge internationale.

Il est bien évident que les deux activités précitées de recherche et d'enseignement ne sauraient être réellement efficaces sans l'important appui des **publications** de l'Institut Henry-Dunant. Ces dernières sont si nombreuses que nous ne saurions les énumérer toutes à l'intention de nos lecteurs. Signalons cependant que ces publications comprennent quatre collections principales:

1. Collection scientifique (médecine, droit, sociologie, etc.)
2. Collection «Teneat Lex Gladium» (droit des conflits armés)
3. Collection de l'Institut Henry-Dunant (histoire, action, idéal Croix-Rouge)
4. Collection «Etudes et perspectives», sans oublier les documents de recherches, la philatélie et d'autres publications.

La plupart de ces ouvrages sont disponibles à la bibliothèque et au centre de documentation de l'Institut et constituent une source d'information inestimable.

Les dix ans d'activité de l'Institut Henry-Dunant ont permis de constater l'utilité d'un institut de recherche et de formation dans le cadre des institutions de la Croix-Rouge.

L'Institut a terminé sa phase d'adolescence. Il a trouvé son orientation. Sa «majorité» a été reconnue aussi bien dans le monde de la Croix-Rouge que dans le monde scientifique et les milieux de l'enseignement. Il marque la nécessité de posséder un lieu de rencontre et de libre discussion dans les domaines de la pensée comme de l'action humanitaires*.

*Revue internationale de la Croix-Rouge, octobre 1975.



Sous les combles, la très jolie cafétéria de l'Institut. On peut dire sans exagération que chaque centimètre carré, voire centimètre cube, de la maison a été utilisé: au sous-sol, les locaux de la bibliothèque et les stocks de publications; au rez-de-chaussée, un musée consacré au mouvement de la Croix-Rouge et à son fondateur – l'Institut envisagerait d'en ouvrir l'accès au public après installation complète – ainsi que la Salle Pierre Boissier et la Salle von Albertini, du nom du premier président de l'Institut; à l'étage, les différents bureaux des collaborateurs permanents de la maison; sous les combles, la cafétéria que voici et une salle de lecture et de travail réservée aux chercheurs. Partout, on remarque une harmonie parfaite entre le moderne et l'ancien.

Cette photo date de cinq ans. Elle a été tirée à l'ancien siège de l'Institut, à la rue Varembe. Elle représente ce que l'on appelait alors «l'embryon» du Musée de la Croix-Rouge, soit une exposition permanente qui aujourd'hui occupe déjà deux pièces. On peut entre autres y voir des tableaux synoptiques – peut-on les appeler ainsi – en couleurs faits par Dunant à Heiden: sa vision de l'évolution de l'humanité; des gravures d'époque – les batailles de Solférino, Magenta et Montebello – des objets ayant appartenu au fondateur de la Croix-Rouge, des écrits de sa main et de nombreuses pièces de collection.

Photo F. Martin

